

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DU MULERA.
No: 243/I.C.

En route, le 10 aout 1925.

Monsieur le Resident,

RUHENGARI



23836

En reponse a votre lettre No:1382/I.C.3
du premier courant, j'ai l'honneur de porter a votre connaissance que l'es-
-sence denommee "MUNAZI" est inconnue dans le territoire.

Le delegue,

A
Monsieur le Resident du Ruanda
Kigali.